YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/IP

Arrêté n° 2000/246

(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au 156 rue Gabriel Péri.

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux de de branchement sur le réseau d'eaux usées ou d'eaux pluviales seront effectués par la Société N.F.E.E. 8/10 rue du Bois Sauvage – Villa d'Entreprise D – BP 167 91006 EVRY Cedex pour le compte du S.I.A.R.V. et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du lundi 11 au mercredi 20 décembre 2000.

ARRETE

Article 1er : Rue Gabriel Péri, sur 30 m de part et d'autre de la propriété sise 156 bis, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :
- la circulation des véhicules sera alternée et régulée, soit par des panneaux K 10 ou par des feux tricolores de chantier,
- le stationnement sera interdit des deux côtés et considéré comme gênant au droit des travaux,
- le cheminement des piétons sera balisé et se fera sur le trottoir libre de travaux.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, seront fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 1er décembre 2000

Le Maire-Adjoint
Chargé des Travaux,

Jean MANTE

REÇU LE
4 DEC. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
D'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE